

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Numéro 40,
novembre 2012



Les membres actuels du CPS sont : l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Libye, le Nigeria, la Tanzanie et le Zimbabwe

Le Protocole du Conseil de paix et de sécurité

«Le CPS encourage les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les autres organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. À chaque fois que nécessaire, ces organisations seront invitées à s'adresser au Conseil de paix et de sécurité.» (Article 20, Protocole relatif à la création du CPS de l'Union africaine)

Questions d'alerte précoce pour le mois de novembre 2012

Au cours du mois de novembre, les risques liés au déploiement envisagé d'une opération militaire au nord du Mali, les attaques terroristes et les violences sectaires au Nigeria, les exactions des rebelles à l'est de la RDC et la persistance de la famine au Sahel et dans la Corne de l'Afrique figurent parmi les questions sécuritaires et humanitaires qui méritent une attention particulière avant qu'elles ne deviennent hors de contrôle. La persistance du problème de la piraterie au large des côtes occidentale et orientale de l'Afrique et la menace croissante posée par Al-Qaïda et ses alliés, Boko Haram, Al Shebab et Al-Qaïda au Maghreb

Islamique (AQMI), sont une autre source de préoccupations. Au Kenya, une décision judiciaire portant sur la question de savoir si des candidats inculpés par la CPI peuvent se présenter aux élections, et qui est attendue d'ici à la fin du mois, pourrait provoquer des tensions politiques et déclencher des violences. Enfin, les évènements au Sahel, les crises non résolues au Soudan et au Soudan du Sud, la fragilité de la situation en Côte d'Ivoire ainsi que la crise constitutionnelle à Madagascar requièrent eux-aussi une attention toute particulière de la part de l'UA et des Communautés économiques régionales concernées.

DANS CE NUMÉRO

Questions d'alerte précoce pour novembre 2012	1
Analyse pays: Madagascar	2
Rétrospective du CPS: La réponse du CPS face aux menaces terroristes en Afrique	4
Analyse pays: Mali	7
Rétrospective du CPS: Le fichier d'experts civils en attente de l'Union africaine	12
Rétrospective du CPS: La transformation du Parlement Panafricain (PPA)	14
Dates importantes	16

solution ne semble émerger. Dans ce contexte socio-économique difficile, aggravé par de profondes divisions au sein des forces de sécurité et une absence de consensus parmi les acteurs clés domestiques ou externes, la crise malgache pourrait durer une décennie. Ceci aurait des conséquences désastreuses pour la paix et la stabilité dans la région.

Mali

Sur les plans régional et international, le principal potentiel d'escalade de la crise reste, à l'heure actuelle, lié à la menace d'une intervention militaire et aux conséquences de cette future intervention au nord comme au sud du Mali. Ce risque d'escalade, qui

► Président actuel du CPS

Données biographiques: S.E.M. Momodou Sajo Jallow

Postes actuels: Ambassadeur de la Gambie en Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'UA et Président du CPS

Madagascar

Étant donné l'impasse dans laquelle se trouve Madagascar, il est à craindre que la situation politique et

sécuritaire du pays ne se détériore si la Feuille de route devait ne pas être intégralement et sérieusement mise en œuvre. Dans l'intervalle, en dépit des nombreuses réunions, aucune

La Formule de Livingstone

«Les organisations de la société civile (OSC) peuvent apporter un appui technique à l'Union africaine en élaborant des rapports d'alerte précoce et des analyses de situations afin de contribuer à alimenter le processus décisionnel du CPS.» (PSC/PR/(CLX), 5 Décembre 2008, Conclusions de la retraite du CPS sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil et les OSC)

dépasse d'ailleurs largement le seul cadre du Mali, rappelle toute l'importance d'une action nationale, régionale et internationale concertée, la nécessité de s'appuyer sur une solide coopération avec les

pays voisins, à savoir le Niger, la Mauritanie et l'Algérie, et l'importance de mettre en place des stratégies de réduction des risques. L'intervention envisagée devra par ailleurs prévoir ~~non seulement~~ des

stratégies pour éviter une aventure militaire aux conséquences imprévisibles et pour limiter les actes de représailles ou de vengeance à caractère intercommunautaire, notamment envers civils.

Analyse pays

MADAGASCAR

Précédents communiqués du CPS et de l'UA

Au cours du 32^{ème} Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a eu lieu à Maputo (Mozambique) les 17 et 18 août 2012, les responsables régionaux ont réitéré la décision prise lors du Sommet de Luanda, en août 2011, et mandaté le Médiateur de la SADC d'intensifier, de concert avec la Troïka de l'Organe, le dialogue avec les principaux acteurs politiques malgaches en vue de la mise en œuvre de la Feuille de route dans son intégralité afin de créer les conditions favorables nécessaires à la tenue d'élections libres, justes et crédibles.

Potentiel d'escalade de la crise

Étant donné l'impasse dans laquelle se trouve Madagascar, il est à craindre que la situation politique et sécuritaire du pays ne se détériore si la Feuille de route devait ne pas être intégralement et sérieusement mise en œuvre. Dans l'intervalle, en dépit des nombreuses réunions, aucune solution ne semble émerger. Dans ce contexte socio-économique difficile, aggravé par de profondes divisions au sein des forces de sécurité et une absence de consensus parmi les acteurs clés domestiques ou externes, la crise malgache pourrait durer une décennie. Ceci aurait des conséquences désastreuses pour la paix et la stabilité dans la région.

Questions clés et dynamiques internes

L'Afrique a connu de nombreuses situations complexes de changement inconstitutionnel de gouvernement qui ont été résolues par des pressions et des compromis entre les acteurs clés. En mars 2009, l'ancien président Marc Ravalomanana a été renversé par Andry Rajoelina, alors nouvellement élu maire d'Antananarivo. Sous la médiation de la SADC, 10 des 11 principaux mouvements politiques malgaches ont signé en septembre 2011 un accord prévoyant la mise en œuvre des provisions de la Feuille de route. Cette Feuille de route, qui a pour objectifs de guider le processus de transition du pays et d'établir un gouvernement démocratiquement élu, constitue la quatrième tentative de restauration de l'ordre politique dans le pays. Il convient de rappeler que jusqu'à présent, le pays est toujours dépourvu de gouvernement élu et reconnu par la communauté internationale. L'accord signé par les partis politiques prévoit par ailleurs le retour de tous les exilés politiques, y compris de l'ancien président Ravalomanana. La persistance des divergences entre ce dernier et le président de la Haute Autorité de Transition, Andry Rajoelina, ont toutefois rendu la crise politique insoluble.

L'un des principaux problèmes concerne en effet les procédures judiciaires engagées contre l'ancien président, reconnu coupable in absentia du meurtre de 30 manifestants pro-Rajoelina en 2009. Un projet de loi empêchant des «assassins» de se présenter à des élections a par la suite été adopté, ce

qui n'a pas manqué de soulever des critiques de la part des partisans de Ravalomanana, qui estiment que la loi est clairement dirigée contre ce dernier.

En juillet 2012, Rajoelina et Ravalomanana ont entrepris des pourparlers directs aux Seychelles, ce dernier risquant d'être arrêté s'il revenait à Madagascar. Lors de ces discussions, Rajoelina a fait part de sa volonté d'abandonner les poursuites contre son adversaire si celui-ci renonce à prendre part aux élections. Cette restriction étant-, par principe-, antidémocratique, cette condition n'est pas conforme à ce que la SADC et la communauté internationale sont prêtes à accepter. Au-delà de l'antagonisme entre les deux hommes, le fait que le parti de Ravalomanana (*Tiako i Madagasikara*, TIM) puisse encore mobiliser beaucoup de partisans et poser des problèmes à Rajoelina explique que ce dernier veuille empêcher le retour de son concurrent.

Tout comme la population malgache, l'armée reste divisée sur la question du retour de Ravalomanana. Une tentative de mutinerie a notamment eu lieu en juillet afin de perturber la rencontre entre les deux présidents. Il y a beaucoup d'autres griefs au sein de l'armée, notamment au regard des conditions de travail et du salaire mais aussi concernant les sentences reçues par les responsables militaires impliqués dans le coup d'État contre Ravalomanana. Le manque de leadership et les divisions au sein de l'armée continuent de menacer la stabilité politique.

Étant donné la façon dont les autorités malgaches actuelles sont

arrivées au pouvoir, l'intégrité du processus électoral de 2013 semble compromise. Il semble en effet que le respect du processus démocratique ne soit pas la priorité de Rajoelina. Madagascar devra surmonter plusieurs obstacles afin que les prochaines élections soient un succès, notamment l'établissement d'un climat politique permettant la tenue d'élections pacifiques et inclusives. Il reste que la principale difficulté tourne autour de la candidature de Ravalomanana.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et CER

La situation qui prévaut depuis 2009 à Madagascar a plusieurs effets négatifs sur la région. Étant donné le peu de représailles dont ont fait l'objet les auteurs du coup d'État, plusieurs groupes marginalisés de la région pourraient être tentés d'imiter Rajoelina. Qualifiant le changement de gouvernement de non constitutionnel, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a suspendu Madagascar de ses instances en 2009, de même que la SADC, qui a en outre refusé de reconnaître le nouveau président; la réadmission de Madagascar en son sein repose sur la mise en œuvre de la Feuille de route de la SADC. Si, selon la Feuille de route, la SADC est garante du processus de transition, il semble que les autorités malgaches soient loin d'être en mesure de créer le consensus politique nécessaire pour résoudre la crise. L'implication de la SADC, au travers de l'Afrique du Sud, a permis de créer les conditions pour parvenir à un compromis mais le rôle de cette dernière a été remis en question après que trois journalistes de la radio Malagasy aient trouvé refuge dans son ambassade à Antananarivo. Par ailleurs, en reconnaissant la souveraineté du système judiciaire malgache, la SADC semble indiquer que le destin de Ravalomanana repose entre les mains des autorités actuelles, dont la légitimité est contestée.

ONU

L'ONU, impliquée dans la crise depuis 2009, a apporté une contribution significative au processus de médiation. Toutefois, comme l'a relevé Charles T. Call de l'*International Peace Institute*, «le rôle de l'ONU s'est réduit au niveau politique après l'échec des pourparlers, bien qu'elle ait continué à jouer un rôle d'intermédiaire entre les parties malgaches et la SADC après que l'Accord de Maputo se soit effondré». Fin septembre 2012, le président Rajoelina a appelé l'Assemblée générale à appuyer son pays en cette période de transition. Il est probable que le rôle de l'ONU soit sujet à controverse, notamment au regard du financement des élections et de la certification des résultats. L'ONU a en effet promis 35 millions de dollars en appui à l'organisation des élections, à condition que la Haute Autorité de Transition (HAT) accepte l'assistance technique de l'ONU dans les dernières étapes de la constitution du registre électoral ainsi que dans les autres démarches visant à garantir un processus électoral libre, juste et transparent.

Communauté internationale

Quand le président Rajoelina a pris le pouvoir en 2009, la communauté des donateurs a interrompu toute assistance financière au pays. Ces coupures n'ont pas seulement diminué la capacité de Madagascar à réagir aux désastres, elles ont aussi aggravé les difficultés économiques du pays. Il est possible que les donateurs déglènt leur aide après les élections de 2013, à condition qu'elles respectent les standards électoraux de base.

Si Madagascar se conforme à la Feuille de route et organise les élections -désormais prévues pour le 8 mai 2013- la communauté internationale devra décider si elle considère que le processus est légitime ou non. Le gouvernement a toutefois déjà dépassé la date limite initiale pour organiser des élections, celle-ci ayant été fixée par la SADC à la fin septembre 2012. S'il est

appliqué, l'accord de septembre a de fortes chances de déterminer dans quelle mesure Madagascar pourra bénéficier à nouveau de la coopération et de l'assistance internationale.

L'UA, la SADC, l'UE, le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Organisation internationale de la Francophonie et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont formé un Groupe de contact pour Madagascar (ICG-M) afin de maintenir la pression sur le pays.

Société civile

Le Conseil des églises chrétiennes de Madagascar (FFKM) a collaboré avec l'ONU, l'UA et la SADC et continue de jouer un rôle important de médiation entre les deux leaders. Estimant qu'elles ont la responsabilité de s'assurer que tout éventuel processus électoral soit libre et transparent, les organisations de la société civile mènent actuellement des campagnes de sensibilisation sur les conséquences désastreuses que provoqueraient des contestations postélectorales.

Scénarios

Scénario 1

Un consensus se développe entre les acteurs politiques clés, ce qui facilite la tenue d'élections libres et transparentes offrant suffisamment de garanties pour éviter des violences postélectorales. Ceci dépend de la conclusion d'un accord sur le retour de Marc Ravalomanana et sur sa participation aux élections.

Scénario 2

La manipulation du processus de transition se poursuit, ce qui provoque une désillusion populaire voire une révolte. La population appelle à l'exclusion de Ravalomanana autant que de Rajoelina du processus.

Scénario 3

Le processus électoral est biaisé en faveur de Rajoelina, qui se repose sur l'armée pour asseoir son autorité. Cette situation perpétue le cycle de

rivalités et de violences politiques dans lequel se trouve le pays depuis les premiers jours de son indépendance.

Options

Option 1

L'équipe de médiation de la SADC et les leaders de la région pourraient maintenir la pression sur les acteurs

politiques afin qu'ils appliquent la Feuille de route, notamment en laissant Ravalomanana participer au processus politique.

Option 2

Chaque étape du processus électoral devrait être surveillée de près afin d'éviter une crise postélectorale qui nuirait au pays et à la région.

Option 3

Si l'impasse entre les deux leaders persiste du fait de leurs rivalités personnelles, ceux-ci pourraient être forcés de se retirer du processus électoral.

Rétrospective du CPS

LA RÉPONSE DU CPS FACE AUX MENACES TERRORISTES EN AFRIQUE

Le 24 octobre 2011, le groupe islamiste nigérian Boko Haram a officialisé sa coopération avec Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), alimentant ainsi les craintes des responsables de la région quant au fait qu'une collaboration entre les différents groupes terroristes du continent ne leur permette d'intensifier leurs attaques et d'améliorer leurs opérations en diversifiant leurs sources de financement et de personnel. Il existe par ailleurs des informations fiables faisant état de liens entre Boko Haram et la milice somalienne Al Shebab, qui formerait des chefs et des combattants de la secte nigériane. Selon des documents saisis dans la maison d'Abbottabad de l'ancien chef d'Al-Qaïda, Oussama Ben Laden, ce dernier entretenait des communications régulières avec Boko Haram.

L'autre grand groupe terroriste en Afrique, AQMI, a officiellement rejoint les rangs d'Al-Qaïda bien

plus tôt, en septembre 2006, le numéro deux d'Al-Qaïda de l'époque, Ayman al-Zawahiri, ayant alors décrit le groupe comme «une source de chagrins, de frustrations et de tristesse» pour la région et qualifié la fusion d'«union bénie».

Le troisième groupe à avoir rejoint Al-Qaïda est donc Al Shebab, qui exerce encore un certain contrôle sur la Somalie bien qu'il ait perdu du terrain suite à l'opération militaire lancée l'an dernier. Leur leader, Mukhtar Abu Zubair, a «prêté allégeance» au nouveau chef d'Al-Qaïda, al-Zawahiri, dans une vidéo conjointe publiée sur internet le 10 février 2012. Al-Qaïda exerce une grande influence sur le groupe somalien, ce dernier ayant déjà tissé des liens avec Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA) pour recruter des combattants étrangers, et obtenir de l'expertise ainsi que du financement. Al Shebab a dépassé les frontières nationales de la Somalie pour frapper au Kenya et en Ouganda, et a formé des militants de Boko Haram. Selon les analystes, le principal danger posé par l'existence d'un sanctuaire shebab en Somalie est que le groupe puisse héberger et entraîner des radicaux en provenance du reste du continent, comme c'est le cas avec Boko Haram.

Une collaboration effective entre ces trois groupes pourrait conduire

à la création d'un dangereux réseau terroriste s'étendant de l'est à l'ouest du continent. Cette tendance pose une menace sécuritaire significative à tous les pays de la région, voire du continent dans son ensemble, et l'absence d'initiatives régionales et continentales coordonnées pour la contrer pourrait permettre au réseau de grossir et, dans un futur proche, de devenir la principale menace sécuritaire du continent. Reste à savoir si l'UA a la capacité d'affronter cette menace grandissante.

Le CPS a discuté à plusieurs reprises de ces groupes terroristes et adopté de nombreuses décisions ou recommandations, mais a très peu discuté des capacités d'action de l'UA. Parmi les quelques réunions qui y ont été consacrées figure celle du 28 août 2008, lorsque le Directeur du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme a présenté la stratégie globale antiterroriste de l'ONU et de l'UA. Suite à cette réunion, le CPS a publié le communiqué PSC/PR/1(LXCIX) dans lequel il a «condamné sans réserve les actes de terreur, où qu'ils surviennent» et souligné que l'efficacité de la lutte antiterroriste dépendait de la pleine mise en œuvre de l'intégralité des instruments continentaux et internationaux en la matière. Il a en outre appelé les États membres qui

ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et le Protocole y afférant.

Dans l'optique d'institutionnaliser et d'opérationnaliser les décisions prises dans le domaine du terrorisme en Afrique, le CPS a pris connaissance du «Rapport du Président de la Commission sur les mesures de renforcement de la coopération dans la prévention et la lutte contre le terrorisme» (PSC/PR/2(CCXLIX)), présenté par Jean Ping lors de la 249^{ème} réunion du CPS, le 22 novembre 2010.

La question du terrorisme figurait aussi à l'ordre du jour de la 15^{ème} réunion ordinaire de l'UA qui a eu lieu à Kampala, en Ouganda, peu après les attentats du 11 juillet qui ont tué plus de 80 civils dans cette ville. Après avoir qualifié le terrorisme de menace grave à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique, l'Assemblée de l'UA a adopté la décision Assembly/AU/Dec.311(XV) sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. À cet égard, elle a souligné l'importance d'une remobilisation du continent et a demandé à la Commission de lui soumettre des recommandations concrètes pour renforcer l'efficacité des actions africaines.

Le rapport de novembre 2010 du Président de la Commission a divisé les menaces terroristes en cinq catégories :

- i) des attaques terroristes contre des intérêts africains;
- ii) des attaques terroristes contre des intérêts occidentaux;
- iii) l'utilisation du territoire africain comme lieu de refuge;
- iv) l'Afrique comme terreau fertile au terrorisme et comme source de recrutement et de financement; et

- v) l'Afrique en tant que point de transit pour les terroristes et de collecte de fonds liés à d'autres activités illicites.

Il y est en outre souligné que le niveau de la menace varie d'une région à l'autre, le Nord, l'Ouest et la Corne de l'Afrique étant actuellement au centre de l'attention du fait des activités d'AQMI, de Boko Haram et d'Al Shebab. La brutale Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui a commis de nombreuses exactions contre d'innocents civils au cours des dernières années, représente aussi une menace sérieuse dans l'est et le centre de l'Afrique.

Le 26 décembre 2011, la Commission de l'UA a publié un communiqué condamnant en des termes forts les activités de Boko Haram et dans lequel le Président de la Commission a réaffirmé que l'UA rejetait totalement tout acte d'intolérance, d'extrémisme et de terrorisme. Suite aux attaques des 20 et 21 janvier 2011 qui ont fait quelque 200 morts dans la seconde ville du Nigeria, Kano, l'UA a publié un communiqué de presse dans lequel elle a promis son plein appui aux efforts du gouvernement nigérian pour mettre un terme à «toutes les attaques terroristes dans le pays» et combattre le terrorisme sous toutes ses formes. L'UA et le CPS pourraient et devraient toutefois faire plus face à la menace croissante du terrorisme en Afrique.

L'UA a pris plusieurs initiatives afin de mettre en œuvre les instruments et décisions existants en matière de lutte contre le terrorisme. Parmi elles figure l'adoption de la décision Assembly/AU/ Dec. 256(XIII), lors de la 13^{ème} session ordinaire tenue du 1 au 3 juillet 2010 à Syrte, en Libye. Dans cette décision, l'UA a rejeté tout paiement de rançon aux groupes terroristes en échange de la libération d'otages, soulignant que

ceci constituait une des principales sources de financement du terrorisme international. Elle a ainsi appelé la communauté internationale à ne pas effectuer de tels paiements et à criminaliser les actes de terrorisme dans leur droit interne. Ceci n'empêche pas que des millions de dollars de rançons soient toujours versés aux groupes terroristes.

Le Protocole de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme a été adopté lors de la 3^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'UA, en juillet 2004, conformément à l'article 21 de la Convention susmentionnée. Le principal objectif du Protocole était de favoriser l'application de la Convention et de donner effet à l'article 3(d) du Protocole relatif à l'établissement du Conseil de paix et de sécurité, qui souligne l'importance de coordonner et harmoniser les efforts continentaux pour la prévention et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes ainsi que la mise en œuvre de tous les instruments internationaux pertinents. Signé par 41 États membres, le Protocole a été ratifié par seulement dix États ; quinze ratifications sont nécessaires pour son entrée en vigueur.

Le Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme, établi en 2004 à Alger suite aux propositions contenues dans les paragraphes 19 et 21 du Plan d'action de l'UA, est le bras technique de l'UA en matière de terrorisme et de mise en œuvre du programme de lutte antiterroriste de l'organisation. Il a aussi pour mission d'harmoniser la vision africaine et la définition du terrorisme et des obligations des acteurs clés. Le Représentant spécial du Président de la Commission chargé de la coopération antiterroriste, le Mozambicain Francisco Caetano Jose Madeira, a

été élu directeur du Centre lors de la 15^{ème} réunion ordinaire qui a eu lieu à Syrte en juillet 2010. Le Centre a pour objectif de devenir la référence continentale en matière d'études sur le terrorisme, et cherche à favoriser la mise en œuvre effective de la stratégie globale antiterroriste de l'ONU. Il est aussi chargé d'analyser les conditions sous-jacentes qui favorisent la propagation du terrorisme. Il sert de forum de discussion et de coopération entre les États membres et les divers mécanismes régionaux, au travers de leurs représentants. En organisant des cours et des séminaires grâce à son expertise technique dans plusieurs domaines de la lutte antiterroriste, il cherche en outre à appuyer techniquement les États membres.

Selon l'article 7(n) de son Protocole, le CPS a pour mandat de promouvoir et d'encourager la mise en œuvre de tous les instruments internationaux, qu'ils soient onusiens ou africains. Tel que souligné par le CPS dans sa déclaration mentionnée plus haut, la menace terroriste pourrait être réduite de manière significative si l'ensemble de ces outils étaient effectivement mis en œuvre. À cet égard, il peut exhorter les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole. En plus de surveiller, d'évaluer et de faire des recommandations sur la mise en œuvre du Plan d'action d'Alger, le CPS a pour mission de présenter à l'Assemblée de l'UA un rapport annuel sur la situation du terrorisme sur le continent.

Le Plan d'action de 2002 pose les dernières touches à la Loi type africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Le projet de cette loi a été présenté aux États membres lors de la réunion d'experts qui a eu lieu à Alger les 15 et 16 décembre 2010. Le principal

objectif de cette Loi type est de promouvoir l'application des instruments continentaux et internationaux en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme. Comme le souligne le rapport du Président de la Commission, il s'agit d'un modèle prêt à être utilisé par les États membres afin de les aider à mettre à jour et renforcer, en conformité à leurs obligations régionales et internationales, leurs lois nationales. Le CPS pourrait exhorter les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action de 2002, dans le processus de finalisation de la Loi type africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, et à mettre à jour et harmoniser leurs systèmes juridiques, autant au niveau national que régional, ainsi que les méthodes d'enquête et de poursuite dans le domaine du terrorisme.

Le CPS peut aussi recourir à la Déclaration solennelle sur la Politique africaine commune de défense et de sécurité pour harmoniser et rendre plus cohérentes les politiques de défense et de sécurité des États membres. Il pourrait aussi inscrire la question du terrorisme à son ordre du jour et examiner en profondeur les recommandations faites par la commission d'évaluation de l'UA de 2010, qui avait souligné que l'architecture de paix continentale manquait de mécanismes pour combattre la menace terroriste. Il pourrait en outre prendre des mesures plus fermes à l'encontre des individus et organisations qui appuient le terrorisme, en plus d'exprimer son plein appui aux dispositions légales qui permettent des enquêtes et des saisies de biens et d'avoirs appartenant à des groupes terroristes ou à leurs bailleurs de fonds. Il pourrait par ailleurs demander au Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme de faciliter la coopération

entre États ainsi que la mise en œuvre effective des instruments juridiques régionaux, continentaux et internationaux. La coopération régionale et l'implication active des CER est vitale pour la lutte contre le terrorisme. Le CPS pourrait ainsi souligner l'importance de la coopération entre les pays et régions affectés par cette menace et nommer un Envoyé spécial chargé de coordonner et superviser les initiatives continentales dans ce domaine, tout particulièrement en ce qui concerne Al-Qaida et ses groupes affiliés sur le continent. Il pourrait aussi tenir une réunion extraordinaire consacrée à la menace terroriste dans le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest et la Corne de l'Afrique afin de sensibiliser le continent et la communauté internationale, ainsi que prendre des mesures pour améliorer une coopération régionale qui permettrait de mieux combattre la menace terroriste.

Analyse pays

MALI

Introduction

La dernière analyse pays portant sur le Mali a été publiée dans le Rapport sur le Conseil de Paix et de Sécurité du mois d'août 2012. La présente analyse couvrant les événements survenus entre août et octobre 2012, les lecteurs intéressés par les événements précédents sont invités à consulter le numéro d'août.

Précédents communiqués et décisions de l'UA et du CPS

Lors de sa 339^{ème} réunion au niveau ministériel tenue le 24 octobre à Addis Abéba, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a adopté le concept stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali et levé la mesure de suspension de la participation de ce pays aux activités de l'organisation qui avait été décidée lors de sa 315^{ème} réunion du 23 mars 2012. Il a demandé aux autorités maliennes de prendre des mesures pour le «renforcement de la cohésion entre les institutions de la transition, afin de faciliter la mise en œuvre des deux principales tâches de la transition, à savoir la restauration de l'autorité de l'État sur la partie nord du pays et l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes, au cours du premier trimestre de l'année 2013». Il a rappelé la nécessité de «l'élaboration, en concertation avec la CEDEAO et l'UA et avec l'appui des Nations unies et des autres partenaires internationaux, à travers de larges consultations nationales, d'une Feuille de route détaillée, avec des mesures concrètes assorties d'un chronogramme clair, sur la mise en œuvre des deux principales tâches de la transition».

Le CPS a par ailleurs demandé aux autorités maliennes de prendre des mesures concrètes pour combattre l'impunité et assurer le respect des droits de l'homme ainsi que

d'adopter des mesures pour faciliter les efforts de la communauté internationale visant à répondre à la requête sur le déploiement d'une force militaire internationale. De même, le CPS a entériné la décision du groupe de soutien et de suivi visant à sanctionner les réseaux terroristes et criminels, ainsi que les groupes rebelles maliens et les individus qui ne se démarquent pas des organisations terroristes et/ou refusent de s'engager dans un processus de négociation.

Cette réunion du CPS a été précédée par celle du Groupe de soutien sur le Mali, réuni à Bamako le 19 octobre 2012, durant laquelle la Présidente de la commission de l'UA, qui venait de prendre fonction, a annoncé la nomination prochaine d'un Haut représentant pour le Mali et le Sahel. C'est l'ancien président du Burundi, Pierre Buyoya, qui a été nommé le 25 octobre. Cette réunion, qui s'inscrivait dans la foulée de la résolution 2071, a permis de confirmer l'engagement international sur le Mali et de réitérer les attentes des acteurs extérieurs d'une part envers les autorités maliennes, s'agissant du développement d'une feuille de route de la transition et, d'autre part, envers la CEDEAO s'agissant du développement d'un concept d'opération en vue de l'appui international pour la reconquête du nord.

La réunion de Bamako a aussi rappelé l'importance de mettre les acteurs maliens au centre du processus décisionnel ainsi que la disponibilité des acteurs internationaux à travailler avec les autorités maliennes de la transition. Plusieurs interrogations demeurent toutefois, notamment quant aux modalités de mise en œuvre des mécanismes d'intervention envisagés, à la mobilisation et au rôle des principaux acteurs concernés ainsi qu'au soutien logistique et financier d'une éventuelle opération militaire. La conférence de planification qui se tiendra du 30 octobre au 4

novembre à Bamako permettra d'apporter des éclaircissements sur ces questions.

Lors de sa 332^{ème} réunion tenue le 4 septembre 2012 à Addis Abéba, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a réaffirmé l'attachement indéfectible de l'UA et de l'ensemble de ses États membres à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de la République du Mali ainsi que le rejet absolu du terrorisme et du recours à la rébellion armée pour faire valoir des revendications politiques. Il a en outre maintenu la suspension du Mali à participer aux activités des organes l'UA et aux réunions tenue sous son égide.

Potentiel d'escalade de la crise

«Nous ne devons plus perdre la moindre seconde. Il y a un caractère d'urgence, nous sommes engagés dans une course contre la montre». Cette déclaration du Président par intérim Diancounda Traoré, prononcée lors de la réunion du Groupe de soutien et de suivi tenue à Bamako le 19 octobre 2012, rappelle le danger que pose la crise malienne à la paix et à la sécurité internationales. Les risques d'escalade de la crise s'articulent en effet autour de deux problématiques majeures: (1) sur le plan national, les tensions à différents niveaux au sein de la junte et la problématique de la remise en condition de l'armée en vue de la campagne au nord; (2) sur les plans régional et international, la concrétisation progressive d'une intervention militaire internationale qui permettra l'usage de la force comprend des risques et entraînera manifestement une radicalisation supplémentaire des groupes armés et terroristes du Nord.

Sur le plan national, les tensions et divergences au sein de la junte et les rancœurs entre bérêts verts (qui ont majoritairement formé la junte à l'origine du coup d'État) et bérêts rouges (qui formaient la garde rapprochée de l'ancien président, Amadou Toumani Touré) persistent. Cet état de fait rappelle surtout

l'urgence de restructurer, de former et d'équiper l'armée, de rétablir la chaîne de commandement, de remettre l'armée sous le contrôle civil et la pertinence de percevoir la remise en condition immédiate de l'armée malienne comme le point de départ d'un processus de réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, les services médicaux militaires maliens ont détecté des cas de soldats souffrant du syndrome post-traumatique, du fait des actes de violences dont ils ont été témoins au nord, et ont fait part de la difficulté des services militaires à prendre en charge ces cas à cause du manque de moyens et de ressources spécialisées dans ce domaine. Le renforcement des mécanismes disciplinaires habituels et de la justice militaire apparaissent aussi comme des éléments clés pour que l'armée évolue en une structure efficace de commandement et de contrôle.

Sur les plans régional et international, le principal potentiel d'escalade de la crise reste, à l'heure actuelle, lié à la menace d'une intervention militaire et aux conséquences de cette future intervention au nord comme au sud du Mali. Ce risque d'escalade, qui dépasse d'ailleurs largement le seul cadre du Mali, rappelle toute l'importance d'une action nationale, régionale et internationale concertée, la nécessité de s'appuyer sur une solide coopération avec les pays voisins, à savoir le Niger, la Mauritanie et l'Algérie, et l'importance de mettre en place des stratégies de réduction des risques. L'intervention envisagée devra par ailleurs prévoir non seulement des stratégies pour éviter une aventure militaire aux conséquences imprévisibles et pour limiter les actes de représailles ou de vengeance à caractère intercommunautaire, notamment envers civils.

La concrétisation progressive des étapes menant au déploiement d'une force internationale a déjà fait réagir le chef d'AQMI pour le Sahel

et le Sahara, Yahia Abou al-Hamam, le 20 mars, après la réunion du Groupe de soutien et de suivi sur le Mali. «Je veux dire aux familles des otages que l'option de guerre, apparemment décidée par M. Hollande, signifiera nécessairement qu'il aura signé l'arrêt de mort des otages français. (...) M. Hollande en supportera tout seul la responsabilité», a-t-il averti. En outre, les groupes armés qui ne se sentent pas concernés par les négociations ne se laisseront pas surprendre par une opération militaire et ont déjà procédé à une intensification du recrutement.

Problèmes clés et dynamiques internes

Après la décision de la CEDEAO liée à la prolongation de la présidence intérimaire et à l'agression du Président Traoré au palais présidentiel par des manifestants hostiles à cette décision, un second gouvernement, dit «d'union nationale» mais fondamentalement assez peu différent du gouvernement formé en avril, a été annoncé le 20 août. Malgré les discrètes protestations initiales, les partenaires extérieurs semblent dorénavant disposés à aller de l'avant avec les autorités en place. Au fond, ce gouvernement révèle la fragmentation de la classe politique, les antagonismes entre acteurs politiques et militaires et, enfin, des rapports de force toujours nettement en faveur de la junte militaire.

Ce remaniement n'a fait que reproduire une sorte de tricéphalisme dominé par trois acteurs : le capitaine Amadou Haya Sanogo, chef de la junte militaire, le Premier Ministre Cheick Modibo Diarra et, enfin, le Président par intérim Dioncounda Traoré. Au sein de cette architecture transitionnelle, le capitaine Sanogo demeure influent, même s'il s'est éclipsé du devant de la scène. Il est aussi évident que la marge de manœuvre reste très étroite pour le Président intérimaire, dont les décisions sont

souvent remises en cause par les partisans du Premier Ministre, notamment le Haut Conseil Islamique (HCI). En dépit de la cohésion affichée lors de la réunion du 19 octobre à Bamako, les centres de pouvoir au Mali demeurent multiples et les risques de tension, voire d'une nouvelle crise institutionnelle, ne peuvent être complètement écartés.

En ce qui a trait aux dynamiques au nord, la concrétisation d'une intervention militaire a provoqué des changements notables quant aux revendications de certains groupes qui occupent cette zone. Il s'agit entre autres du MNLA, dont la rébellion a réussi à faire ressortir les enjeux en présence, qui allaient jusqu'à la proclamation de l'indépendance de la région nord du Mali. Dans les faits, ce mouvement n'avait toutefois ni les moyens ni la stratégie pour défendre sa position et ses acquis. Ses alliés affiliés au groupe terroriste Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), y compris le mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), ont fini par l'abandonner pour s'adonner à leurs propres ambitions. Avec le soutien financier, militaire et logistique d'AQMI, le MUJAO et Ansar Dine ont ainsi établi, non sans exactions, leur contrôle sur les trois régions du Nord du Mali.

Le plus inquiétant reste la menace constante que la «guerre sainte» soit portée aux autres peuples de la région où la pauvreté et l'incapacité de l'État à répondre aux besoins essentiels de la population rend cette dernière vulnérable aux idéologies fondamentalistes. S'il n'est pas possible d'avoir des précisions sur le nombre exact de combattants opérant sous la bannière de ces groupes, il ne faut en aucun cas sous-estimer leur capacité de nuisance. Ces groupes ont su profiter des tergiversations des acteurs locaux, régionaux et internationaux pour consolider leurs positions, se réarmer, et recruter au sein de la population locale afin de

parer à toute éventualité. L'arrivée des jihadistes étrangers venus d'Afrique et du Moyen-Orient ne doit pas être perçue comme un fait banal dans la stratégie de positionnement des fondamentalistes au Nord du Mali. De plus, la maîtrise des circuits traditionnels de trafic d'armes, de drogue et de contrebande est mise à profit pour s'approvisionner en armes, munitions et nourritures.

Toutefois, l'imposition de la charia et l'expansion de l'islam fondamentaliste dans la région et dans le monde ne sont qu'un prétexte. Il est évident que les groupes armés occupant les régions du Nord du Mali sont à la recherche d'un sanctuaire hors du contrôle étatique pour perpétuer leurs activités criminelles transnationales. Aucun pays de la région n'est à l'abri des déconvenues émanant de ces activités terroristes et criminelles, d'où la nécessité d'une série d'actions cohérentes, soutenues par les principaux acteurs de la communauté internationale, avec des objectifs précis à court, moyen et long terme.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et communautés régionales

Au cours des derniers mois, la question des zones de déploiement de la force ouest africaine et de l'agencement des priorités au cours des différentes phases de l'intervention a fait l'objet de divergences entre la CEDEAO et les autorités maliennes de transition. Ces divergences ont toutefois été aplanies après la visite à Abidjan du ministre malien de la Défense, Yamoussa Camara, le 22 septembre. À la sortie de son entretien avec le Président en exercice de la CEDEAO, Alassane Ouattara, il a déclaré : «Nous sommes d'accord pour que la CEDEAO déploie des forces au Mali [...] avec toutes les structures qui vont avec. Cependant, dans l'intérêt même des opérations, il faudrait que cela se fasse avec un minimum de discrétion pour garantir l'efficacité indispensable à la

conduite des opérations».

La CEDEAO et les organisations du continent développent depuis plusieurs mois le concept opérationnel de la force, avec l'appui de «spécialistes de la planification militaire et des questions de sécurité» depuis la résolution 2071. Cette mise à disposition d'experts constitue une reconnaissance à la fois des limites des plans soumis jusqu'ici par la CEDEAO aux Nations Unies et de la complexité des enjeux en présence. Il est aussi difficile de faire abstraction du manque évident de coordination et de collaboration entre la CEDEAO et l'UA. Cette situation peut être imputée aux rivalités entre ces deux organisations, qui remontent au moins à la gestion de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire.

Le mandat de la Force en attente de la CEDEAO, telle qu'autorisée par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA à sa 323^{ème} réunion du 12 juin 2012, prévoit trois phases: (1) la sécurisation des institutions de la transition; (2) la restructuration et la réorganisation des forces maliennes de défense et de sécurité; (3) la restauration de l'autorité de l'État sur la partie nord du pays et la lutte contre les réseaux terroristes et criminels. Les dispositifs sécuritaires et militaires permettant l'accomplissement de ces tâches doivent en outre être mis en place en collaboration avec les «pays du champ», à savoir l'Algérie, la Mauritanie et le Niger.

Depuis la résurgence de la rébellion touareg, qui s'est ensuivie d'une incursion des groupes terroristes au Nord-Mali, l'Algérie tente de faire prévaloir sa stratégie dans le dossier malien, qui repose sur le maintien de l'intégrité territoriale et de la laïcité de l'État malien. Consciente des risques que pose une intervention militaire et ayant joué un rôle de premier plan dans la résolution des précédentes rebellions, l'Algérie a jusqu'ici insisté sur le dialogue et la négociation

pour résoudre la crise.

La Mauritanie a sensiblement adopté la même position que l'Algérie; sans exclure la possibilité d'une intervention militaire, le pays s'inscrit en effet dans la logique d'un règlement pacifique de la crise. L'armée a toutefois mené à quelques reprises des opérations anti-terroristes en territoire malien.

Le Niger, quant à lui, a adopté une politique préventive depuis le déclenchement de la crise libyenne. Ayant connu de nombreuses rebellions, dont la dernière menée en 2007 par le Mouvement national pour la Justice (MNJ) d'Ag Ali Lambo, il a fait partie des tous premiers pays à soutenir l'idée d'une intervention militaire car, selon ses autorités, ces groupes sont très peu enclins à accepter une solution négociée.

Nations Unies

La résolution 2071 sur le Mali, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU le 12 octobre 2012, a ouvert la voie au déploiement «d'une force militaire internationale» telle que souhaitée par les autorités maliennes de transition. Elle a également demandé la mise à disposition immédiate des spécialistes de la planification militaire et des questions de sécurité, afin d'aider la CEDEAO et l'UA à apporter des précisions concernant les «moyens et modalités du déploiement envisagé, et, en particulier, le concept d'opérations, les capacités de constitution de la force, ses effectifs et les coûts financiers de soutien». Cette résolution a également demandé au Secrétaire général de remettre, dans un délai de 45 jours après son adoption, un rapport écrit portant notamment sur la question de la force internationale.

Cette décision a été rendue possible par une certaine convergence de vues quant à la menace que représente la situation au Sahel. Cette unicité des perceptions a été

facilitée par la réunion de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue le 26 septembre dernier en marge de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce mini-sommet à été l'occasion de présenter la Stratégie intégrée des Nations Unies sur le Sahel et d'annoncer la nomination prochaine d'un Envoyé spécial des Nations Unies pour le Sahel (Romano Prodi sera désigné par la suite). Cette réunion aura surtout permis de remettre la question du Mali à l'ordre du jour du Conseil, d'analyser les différents aspects de la crise et de définir les contours des mécanismes de réponse.

Dans sa toute première résolution sur le Mali, à savoir la résolution 2056 du 5 juillet 2012, le Conseil reconnaissait que cette situation représentait une menace à la paix et à la sécurité internationales et se déclarait «prêt à examiner plus avant la demande de la CEDEAO dès qu'il aura obtenu davantage de précisions sur les objectifs, les moyens et les modalités du déploiement envisagé et sur d'autres mesures possibles».

Communauté internationale

L'activisme français sur le dossier malien s'est manifesté par l'adoption des résolutions 2056 et 2071 par le Conseil de sécurité. Initiatrice de ces deux résolutions, la France soutient activement une intervention militaire contre les groupes armés et terroristes, et ceci malgré les menaces d'exécution des otages français détenus. Elle a d'ailleurs repris sa coopération militaire avec le Mali, suspendue depuis le coup d'État. Elle reste néanmoins favorable à un éventuel dialogue avec les groupes non terroristes.

Pour les États-Unis, l'instauration d'un pouvoir légitime est capitale pour la résolution de la crise malienne. Au cours de la réunion du 26 septembre sur le Sahel, la secrétaire d'État Hillary Clinton précisait que: «... seul un gouvernement élu démocratiquement aura la légitimité nécessaire pour parvenir à

un accord négocié dans le nord du Mali, et mettre ainsi fin à la rébellion et restaurer la loi». Pour elle, «il est donc impératif que le gouvernement par intérim se plie à la date butoir d'avril pour organiser des élections justes, transparentes et sans aucune influence». Washington n'écarte toutefois pas la possibilité d'apporter son soutien logistique à une intervention pour recouvrer l'intégrité territoriale du Mali.

Dans le cadre de sa Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), l'UE a déployé une mission au Mali le 22 octobre 2012. Composée d'une dizaine d'experts, cette mission avait pour but d'élaborer un concept de gestion de crise relatif à la réorganisation et à l'entraînement des forces de défense maliennes, qui devait par ailleurs tenir compte des conditions nécessaires pour assurer l'efficacité d'une éventuelle mission (notamment le soutien total des autorités maliennes et la définition d'une stratégie de sortie). L'envoi de cette mission a finalement été décidé le 15 octobre 2012, lors de la 3191^{ème} session du Conseil des Affaires Étrangères qui s'est déroulée au Luxembourg.

Lors de son XIV^e Sommet qui a eu lieu les 13 et 14 octobre 2012 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a elle aussi abordé la question malienne. Lors d'une réunion qui a eu lieu le 19 octobre, elle s'est notamment engagée à appuyer pleinement les autorités maliennes pour la résolution de la crise, notamment concernant l'organisation d'élections, une étape cruciale qui est toutefois confrontée à une double problématique : la nécessité de réviser le fichier électoral en vue de sa crédibilisation, et la question de la pertinence d'organiser des élections dans un pays dont les deux tiers du territoire échappent au contrôle de l'État.

Société civile

Le 11 octobre, la veille de la réunion prévue au Conseil de sécurité de l'ONU, une marche de soutien à l'intervention de la CEDEAO et aux demandes du gouvernement pour la reconquête du nord a eu lieu à Bamako. Organisée par le Front pour la Démocratie et la République (FDR) -qui avait dénoncé le coup d'État du 22 mars, le Collectif des Ressortissants du Nord (COREN) et l'Alliance des Démocrates Patriotes pour la Sortie de crise (ADPS), cette marche de «bienvenue aux troupes de la CEDEAO» est survenue deux semaines après une manifestation de moindre ampleur contre le déploiement de troupes de la CEDEAO, organisée à Bamako par la Coordination des associations patriotiques pour le Mali (COPAM), une organisation qui s'était affichée en faveur du putsch et qui comprend également des forces politiques. Une manifestation organisée le 21 mai dernier par cette même COPAM avait dégénéré lorsque les manifestants ont violemment agressé le président par intérim, Dioncounda Traoré, dans son bureau du palais présidentiel. La capacité de mobilisation de cette organisation semble avoir décliné depuis, principalement en raison de la comparution de ses principaux responsables devant la justice, accusés de troubles à l'ordre public lors de cette marche du 21 mai. Les négociations qui ont mené à la formation du gouvernement d'union nationale, le 20 août, ont achevé de diviser ce mouvement.

Scénarios

Compte tenu de l'analyse qui précède, trois scénarios peuvent être dégagés :

Scénario 1

En collaboration avec les autorités maliennes et avec l'appui des partenaires extérieurs, l'UA et la CEDEAO tardent à trouver un consensus sur le concept opérationnel à soumettre au Conseil de sécurité, alors que les

négociations parallèles tardent à se formaliser et à porter fruit. Les jihadistes en profitent pour recruter davantage d'hommes et s'approvisionner en armes, en plus de gagner du terrain. L'intégrité du territoire est de plus en plus menacée, et il y a un risque d'enlèvement et d'élargissement des zones où la charia est imposée.

Scénario 2

Le concept opérationnel finalisé est proposé au Conseil de sécurité, qui adopte une résolution autorisant l'intervention militaire au nord du Mali sous le chapitre VII de la charte de l'ONU. Mais les pays contributeurs tardent à se mobiliser et la communauté internationale tarde à mettre les moyens à la disposition de la force d'intervention. Ceci retarde davantage l'intervention militaire visant à déloger les groupes terroristes.

Scénario 3

Sous la pression de l'action militaire autorisée par le Conseil de sécurité et soutenue par la communauté internationale, le processus de négociation permet d'isoler les extrémistes. L'intervention armée permet d'aider le Mali à recouvrer son intégrité territoriale, et le pays entame un processus électoral en vue des élections présidentielles.

Options

Option 1

Avec l'appui de l'ONU et des différents partenaires, la CEDEAO et l'UA doivent présenter le plus rapidement possible le concept opérationnel de la force d'intervention pour adoption par le Conseil de Sécurité. L'option préconisée jusqu'ici, qui consiste à faire la paix par la négociation tout en préparant la guerre par une remise en condition de l'armée malienne et la planification d'une intervention internationale, présente des avantages certains. La pression militaire pourrait en effet accélérer les négociations. Mais elle comporte également des risques,

notamment d'enlèvement si l'opération militaire n'était pas suffisamment préparée. Il est donc impératif que la planification soit menée de façon concertée, assortie de paramètres clairs et dotée d'un calendrier précis pour éviter un enlèvement de la situation ou une aventure militaire aux conséquences imprévisibles.

Option 2

Suite à l'adoption de la résolution 2071, qui accepte le principe d'une force internationale au nord Mali, il est urgent de bâtir un consensus entre les «pays du champ» non membres de la CEDEAO, c'est à dire l'Algérie et la Mauritanie, quant aux modalités pratiques de cette intervention. La question de la remise en condition de l'armée malienne doit quant à elle reposer sur une évaluation multidimensionnelle, car les besoins vont bien au-delà des questions de formation et d'équipement initialement évoquées. Un processus opérationnel de remise en condition, lié aux impératifs immédiats de l'intervention militaire envisagée, doit avoir lieu dans les plus brefs délais. Il doit s'agir du point de départ d'un processus plus classique de réforme du secteur de la sécurité sur le long terme.

Option 3

Une coopération sincère, basée sur les avantages comparatifs des différentes organisations et qui s'inscrit dans le respect des processus propres à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et des procédures internationales, sera nécessaire pour aider le Mali à sortir de l'impasse. La rivalité apparente qui semble caractériser les relations entre les différents paliers organisationnels que sont la CEDEAO, l'UA, et plus récemment, les Nations Unies, doit prendre fin, d'autant qu'elle est fondée davantage sur des logiques de positionnement institutionnel que sur des divergences de fond. L'absence de coordination a contribué à prolonger le délai

d'obtention d'un consensus, même partiel, sur les modalités de règlement de la crise tant au sud qu'au nord.

Documentation

Documents de l'UA

Communiqué PSC/MIN/COMM.2(CCCXXXIX) 339^{ème} réunion au niveau ministériel, 24 octobre 2012, Addis Abéba.

Concept stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali, 24 octobre 2012.

Communiqué PSC/PR/COMM (CCCXXII) de la 332^{ème} réunion du CPS, 4 septembre 2012, Addis Abéba.

Conclusions du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, Bamako, 19 octobre 2012.

Documents de l'ONU

Résolution 2056 (2012) S/RES/2056 (2012), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6798^e séance, 5 juillet 2012.

Résolution 2071 (2012) S/RES/2071 (2012), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6846^e séance, 12 octobre 2012.

Rétrospective du CPS

LE FICHER D'EXPERTS CIVILS EN ATTENTE DE L'UNION AFRICAINE

Le lancement de l'Initiative de solidarité africaine (ISA), effectué le 16 juillet 2012 lors de la 19^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, est l'une des initiatives les plus récentes de l'UA pour la promotion des solutions intra-africaines en matière de gestion et de résolution des conflits. L'objectif d'une telle initiative mérite d'être souligné : il s'agit d'encourager les efforts africains de reconstruction et de développement en générant un soutien - financier et en nature - dans les situations post-conflit. Elle met de l'avant le rôle croissant des civils au sein de l'Architecture de paix et de sécurité africaine (APSA), notamment pour le renforcement des capacités étatiques, de la bonne gouvernance et de l'État de droit, des prérequis pour un retour à une paix durable et pour une éventuelle prospérité. Les besoins en capacités civiles ne se limitent toutefois pas à la médiation ou à la mise en œuvre de la Politique de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), telle qu'adoptée à Banjul en 2006. Elle est également une partie intégrante – bien que naissante – de la Force africaine en attente (FAA), elle-même en phase d'opérationnalisation après la définition de son cadre conceptuel multidimensionnel. Les besoins civils sont donc désormais au centre de l'APSA.

La mobilisation de l'expertise civile pour la médiation, la résolution de conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction est donc désormais une priorité politique de l'APSA. Les capacités de déploiement de la

composante civile restent toutefois une faiblesse de la FAA, celle-ci n'ayant pas atteint le niveau d'efficacité de sa composante militaire comme en a témoigné le cycle d'exercices Amani Africa. Ces deux considérations sont au centre de l'exercice Nijwa, un exercice multinational de paix et de sécurité centré sur les composantes civile et policière qui doit avoir lieu à Addis Abéba du 28 octobre au 9 novembre 2012. L'implication croissante de l'UA en matière de médiation – notamment au travers du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan et le Soudan du Sud, présidé par le président sud-africain Thabo Mbeki – a par ailleurs mis de l'avant les besoins croissants en médiateurs et en experts du domaine. À cet égard, la mise en place graduelle de l'Unité de reconstruction et développement post-conflit (RDPC) va nécessiter l'implication de civils pour l'assistance sur le long terme, notamment au travers de l'ISA. Outre le fait que les efforts opérationnels en vue de l'amélioration des capacités civiles en matière de paix et de sécurité soient relativement visibles, la création du fichier d'experts civils pouvant être déployés dans un contexte de paix et de sécurité est une initiative de la Commission de l'UA qu'il convient de suivre de près, puisqu'elle permettra de considérablement renforcer les capacités civiles de l'UA.

Le besoin de complexifier l'architecture en appui aux déploiements civils se fera encore davantage sentir si le prochain examen des scénarios d'intervention de la FAA favorise les interventions multidimensionnelles, telles que l'assistance humanitaire. Il existe en effet un changement de perception au sein de l'UA selon lequel l'évolution de la nature des menaces à la paix et à la stabilité du continent limiterait l'impact d'une intervention exclusivement militaire. La troisième Feuille de route de la FAA (2011-2015), qui ouvre la voie à suivre en vue de son opérationnalisation pour

2015, indique clairement que si « le maintien de la paix est essentiellement une activité militaire comportant d'autres dimensions en appui aux efforts militaires », les scénarios d'intervention de la FAA « doivent refléter les aspects multidimensionnels de la gestion de conflits, en particulier les exigences politiques ».

Le besoin croissant de civils : le cas de l'AMISOM

La transformation du mandat de la mission de l'UA en Somalie (AMISOM) témoigne de la nécessité pour l'UA de structurer ses déploiements civils au sein des opérations de paix. Ceci découle du fait que les processus de recrutement ad hoc de personnel à court terme, que ce soit au sein de la Commission ou des diverses missions, ne sont plus adaptés face à l'accroissement du nombre de civils requis et à la diversité des champs d'expertise nécessaires. Dans trois ans, le nombre de civils impliqués dans cette mission aura triplé. Créée en 2007 comme une mission strictement militaire, seuls quelques civils étaient nécessaires pour l'appuyer dans sa mission sécuritaire. Quelque 50 civils étaient déployés en 2010, et 70 civils sont désormais présents à Nairobi et à Mogadiscio. Une campagne de recrutement ayant été récemment lancée, les effectifs devraient atteindre 100 personnels début 2013 et 150 mi-2013.

Comme expliqué dans les précédents numéros du Rapport sur le CPS, le contexte somalien a beaucoup changé au cours de la dernière année avec la sécurisation de Mogadiscio, le déploiement des forces de l'AMISOM hors de la capitale et, surtout, la fin de la période de transition au travers de la mise en place d'une nouvelle constitution et d'un nouveau modèle de gouvernement. Le personnel civil de l'AMISOM, qui ne travaille à partir de la capitale somalienne que depuis mai 2011, est désormais réquisitionné pour s'impliquer dans

le processus de dialogue et de réconciliation, le rétablissement des structures de gouvernance et des institutions d'État de droit, ainsi que dans l'assistance et la coordination humanitaire. Il s'agit là d'un changement clair de la nature strictement militaire du maintien de la paix continental tel que mis en œuvre au Burundi mais aussi aux Comores, au Darfour (mis à part la MINUAD, qui est une mission hybride UA/ONU) et, plus récemment, en Afrique centrale avec l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA (ICR-LRA). Comme d'autres organisations impliquées dans la paix et la sécurité ont pu l'expérimenter, les missions traditionnelles de sécurisation des accords et des processus de paix ont désormais des mandats plus larges ayant des objectifs de consolidation de la paix. De par leur besoin d'une multitude d'expertises civiles, de telles missions témoignent de l'importance de mettre en place des mécanismes de recrutement plus robustes.

L'importance du fichier d'experts

L'identification et la mise à disposition des expertises civiles clés, autant pour le travail sur le terrain qu'au sein de la Commission de l'UA, est un défi auquel sont confrontées toutes les organisations impliquées dans la paix et la sécurité. Il s'agit d'un des principaux aspects des initiatives onusiennes -au sein desquelles l'UA est un partenaire important- qui visent à fournir de meilleures capacités civiles globales dans les situations post-conflit. Lancé en février 2011 par le rapport indépendant d'un membre du Groupe consultatif de haut niveau sur les «Capacités civiles au lendemain d'un conflit», dirigé par l'ancien Sous-secrétaire général Jean-Marie Guéhenno (A/65/747-S/2011/85), ce processus a notamment mené à la mise en ligne, en septembre 2012, de la plateforme Capmatch. Sur cette plateforme, les pays et organisations, tout particulièrement du Sud, sont encouragés à faire part de leurs

expériences et besoins dans cinq domaines clés de l'expertise civile. Ce type d'initiatives met de l'avant la nécessité de renforcer les partenariats et de faire coexister plusieurs mécanismes de déploiement afin de mieux répondre aux besoins post-conflit. Beaucoup a été fait au sein de la Commission de l'UA pour impliquer davantage les civils dans les questions de paix et de sécurité afin de répondre à un des défis de la mise en œuvre de l'APSA. Nous pouvons à cet égard mentionner la récente création du Fichier d'experts civils en attente de l'Union africaine, un outil notamment destiné à l'Unité de médiation de l'UA, à la Division d'appui aux opérations de paix ainsi qu'à l'Unité de reconstruction et développement post-conflit (RDPC). Cette initiative a pour but de donner une meilleure flexibilité aux parties prenantes de l'APSA.

La création du fichier pour la FAA a été décidée en décembre 2010, lors de la 7^{ème} rencontre des chefs d'État major et des chefs des Services de sécurité et de sûreté africains et de la 4^{ème} réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité (CTSDSS). Un manuel expliquant le fichier et son fonctionnement a été publié en 2011 par la Commission de l'UA. Étendu par la suite aux besoins en médiation et en reconstruction, ce mécanisme est un complément essentiel aux processus de recrutement traditionnels.

En effet, bien que les pratiques et procédures traditionnelles de recrutement soient toujours pertinentes, celles-ci ont montré leurs limites lorsqu'il est nécessaire d'apporter une réponse rapide aux très nombreuses situations exigeant une expertise spécialisée. L'UA et d'autres organisations ont été confrontées à ces limitations, notamment durant les premières phases des missions de maintien de la paix, lorsque le temps que prennent ces procédures (diffusion de l'offre d'emploi, récolte des CV, sélection et déploiement du

personnel) affecte de manière significative les taux de vacance, notamment pour les expertises techniques très spécialisées. En mettant à disposition des experts présélectionnés, ce fichier donne à l'UA la flexibilité nécessaire pour réagir rapidement aux urgences et pour s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain. En offrant une meilleure vue d'ensemble des capacités et des besoins civils, il constitue en outre un outil stratégique non négligeable.

Les années 2011 et 2012 ayant été consacrées au peaufinage des aspects techniques, la mise en place effective du fichier peut désormais être entamée, à commencer par le recrutement du personnel de gestion et par l'établissement de sa base de données et de son système d'identification. Contrairement à ce qui sera fait pour les besoins de l'Unité de médiation et de l'Unité de reconstruction et développement post-conflit, le fichier continental sur la FAA fournit seulement un aperçu de cinq fichiers sous-régionaux. Il devra ainsi être intégré au sein des mécanismes existants au niveau des CER/MR, ceux-ci étant impliqués dans l'identification et la gestion directe des ressources.

Étant donné les besoins particuliers engendrés par ce type de déploiement, la Direction de l'Administration et du Développement des Ressources humaines de l'UA a été sollicitée pour mettre en place une Cellule spécifiquement dédiée aux besoins en ressources humaines dans des contextes de paix et de sécurité. La mise en œuvre de politiques, règles et procédures spécifiques aux missions (telles que les descriptions de poste, les échelles salariales, les assurances et les allocations) ne servira en effet pas simplement à accélérer et simplifier le recrutement; elle sera aussi utile pour conserver le personnel clé de mission en mission – une question problématique ces dernières années.

Après plusieurs années de

conceptualisation, la composante civile de la FAA peut donc rapidement devenir opérationnelle. Une étape clé a été franchie en octobre 2012 avec le lancement du site de la Commission de l'UA dédié à la dimension civile de la FAA (civilian.peaceau.org). Ce site, qui liste notamment tous les documents pertinents concernant le fichier d'experts civils en attente ainsi que la composante civile de la FAA, est un

outil primordial pour familiariser les praticiens avec les principales initiatives en la matière. Même si le Conseil de paix et de sécurité de l'UA va suivre les initiatives de haut-niveau telles que le cycle d'exercices continentaux Amani II ou l'évaluation de la doctrine de la FAA, ceci ne doit toutefois pas lui faire perdre de vue l'importance des questions de gestion des ressources humaines, qui affectent toutes les facettes de

l'APSA, de la prévention des conflits à la reconstruction. Il sera donc primordial d'assurer une visibilité accrue au rôle des civils et de favoriser une compréhension commune des liens opérationnels entre les efforts des parties prenantes, que ce soit au niveau national, régional ou continental.

Rétrospective du CPS

LA TRANSFORMATION DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PPA)

Selon le Protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain (PPA), il est prévu que le Protocole, le fonctionnement et l'efficacité du PPA soient examinés cinq ans après l'entrée en vigueur du Protocole afin de vérifier que ses objectifs aient été atteints. Le PPA a ainsi tenu du 16 au 20 janvier 2012 sa sixième session ordinaire à Addis Abéba, en Éthiopie, sous le thème «La transformation du Parlement panafricain en un organe législatif», afin de poursuivre le processus d'examen qui a été lancé en 2009 par l'Assemblée de l'UA. Cette question de la transformation du PPA était également à l'ordre du jour de la 18^{ème} session ordinaire de l'Union africaine.

Basé à Midrand, en Afrique du Sud, le Parlement Panafricain a tenu sa séance inaugurale le 18 mars 2004. Alors qu'il aspire à être l'organe législatif de l'Union africaine, il ne possède actuellement que des pouvoirs de supervision et de consultation. C'est pourquoi les responsables du PPA ont commencé à faire pression lors du 18^{ème} Sommet de l'UA pour que le PPA soit

transformé afin de pouvoir prendre des décisions contraignantes et, ainsi jouer un rôle croissant dans diverses questions qui affectent le continent, notamment en matière de paix et de sécurité.

Institué par l'article 17 de l'Acte constitutif de l'UA en tant que l'un des neuf organes identifiés dans le traité instituant la Communauté économique africaine, signé à Abuja en 1991, le PPA été créé dans le but de promouvoir la participation populaire et la représentation du peuple africain dans les processus décisionnels ainsi que la bonne gouvernance, la supervision, la responsabilisation et la transparence. Selon l'article 2 (3) du traité instituant la Communauté économique africaine (CEA) relatif au Parlement panafricain, l'objectif est donc que le Parlement panafricain devienne une institution dotée des pleins pouvoirs législatifs et dont les membres sont élus au suffrage universel. Il ne possède toutefois que des pouvoirs consultatifs et ses membres sont nommés par les parlements nationaux des États membres de l'UA qui ont ratifié le Protocole. Chaque État est représenté au Parlement par cinq représentants. À l'heure actuelle, 47 États ont ratifié le Protocole relatif au PPA.

Les objectifs initiaux du PPA étaient de :

- faciliter la mise en œuvre effective des politiques et objectifs de l'OUA/CEA et, ultérieurement, de l'Union africaine;
- promouvoir les principes des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique;

- encourager la bonne gouvernance, la transparence et l'obligation de rendre compte dans les États membres;
- familiariser les peuples africains aux objectifs et politiques visant à intégrer le continent dans le cadre de la mise en place de l'Union africaine;
- promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité;
- contribuer à un avenir plus prospère pour les peuples africains en favorisant l'autosuffisance collective et le redressement économique;
- faciliter la coopération et le développement en Afrique;
- renforcer la solidarité continentale et créer un sentiment de destin commun parmi les peuples africains;
- faciliter la coopération entre les communautés économiques régionales et leurs forums parlementaires.

Conformément à l'article 3 (5) du Protocole, la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité est donc l'un des objectifs du PPA. Son rôle en la matière est également reconnu dans le Protocole relatif au CPS de 2002, dont l'article 18 stipule par ailleurs que le CPS doit entretenir d'étroites relations de travail avec le Parlement. Ce Protocole prévoit également que chaque fois que cela est demandé par le PPA, le CPS rende compte au Parlement, par l'intermédiaire du Président de la Commission de l'UA, afin de faciliter l'action de ce dernier en matière de

maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Selon l'article 11 (5) du Protocole relatif au PPA, le Parlement est chargé des questions de paix et de sécurité sur le continent par l'entremise de son Commission permanente de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits. À cet effet, il devrait coopérer étroitement avec le CPS, que ce soit au travers de la tenue de séances d'information régulières ou de rapports du CPS. Or, de tels mécanismes de partage et d'échange de l'information ne sont pas encore en place et le rôle du PPA n'est pas clairement défini en matière de sécurité continentale et d'Architecture africaine de paix de sécurité (APSA).

Certaines initiatives ont toutefois été entreprises pour consolider les relations de travail entre les deux organes. À cet égard le Président de l'époque du Parlement panafricain, l'Hon. Gertrude I. Mongella, a présenté au Conseil, lors de sa 148ème réunion du 22 août 2008 (PSC/PR/BR (CXLVIII)) (PPA), les efforts du PPA en matière de consolidation de la paix en Afrique. Cette séance d'information est considérée comme la première étape de la mise en œuvre des dispositions contenues dans l'article 18 du Protocole relatif au PPA. Elle a également marqué le début d'une collaboration plus étroite entre le CPS et le PPA, tel que demandé dans les conclusions de la Retraite du CPS qui s'est tenue à Dakar en juillet 2007.

Jusqu'à présent, la participation du PPA dans les questions de paix et de sécurité s'est principalement manifestée sous la forme de nombreuses missions que le Parlement a dépêchées à travers le continent. Lors de sa 148ème réunion (PSC/PR/BR (CXLVIII)), le CPS a ainsi rendu hommage au PPA pour ses efforts en matière de surveillance et d'observation électorale ainsi que de résolution des litiges liés aux élections.

Le PPA a envoyé des missions d'enquête au Darfour, au Rwanda, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et au Tchad. Il a également dépêché des missions d'observation électorale en

République démocratique du Congo (RDC) en 2006, au Kenya en 2007 et au Zimbabwe et en Angola en 2008, qui ont débouché sur des recommandations et résolutions sur les questions de paix et de sécurité. C'est le Bureau du PPA qui est chargé de transmettre de telles décisions à tous les organismes pertinents, y compris au CPS. Ce dernier ne semble toutefois pas avoir pris en considération les décisions du Parlement dans les cas où celui-ci n'avait pas les capacités de faire respecter ou d'assurer un suivi formel des décisions transmises par le Parlement. Le CPS n'a pas de mécanisme formel ni de pratique qui lui permettrait de travailler régulièrement et sérieusement avec le PPA.

Le document final issu de la sixième session ordinaire à Addis Abéba a demandé plus de pouvoirs législatifs pour le PPA et annoncé que celui-ci aurait un rôle plus visible dans la mise en œuvre de la Charte de l'Union africaine sur la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance (désormais signée par 39 États membres, ratifiée par 15 et entrée en vigueur le 15 février 2012). Le Parlement s'est par ailleurs engagé à surveiller la conformité des textes nationaux avec la Charte et à assurer la vulgarisation de la Charte dans tous les pays de l'UA. La session a également annoncé qu'elle allait travailler à coordonner la mise en œuvre de la Charte avec le CPS, la Cour africaine de justice, la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique, social et culturel ainsi que les différentes communautés économiques régionales.

Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour que l'Assemblée de l'UA confère des pouvoirs législatifs au PPA. Comme l'a relevé l'ancien président du Ghana et ambassadeur du PPA, Jerry John Rawlins, il existe toujours un certain nombre d'obstacles qui freinent la transformation du PPA en un véritable organe législatif. Selon lui, ce processus sera difficile car «certains États membres estiment que le continent n'est pas prêt pour un organe parlementaire panafricain solide, que celui-ci ait un pouvoir législatif complet ou non».

L'un des objectifs de la réunion des ministres de la Justice des États membres, qui a eu lieu du 22 au 26 février 2012, était d'accélérer le processus d'examen. Le PPA est cependant toujours obligé de recourir au lobbying, à différents niveaux, afin de défendre le processus de transformation et de s'assurer que celui-ci n'est pas détourné. Le fait que les Parlements de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) aient fait part, au cours des dernières années, de leur intention de se transformer en assemblées dotées de pouvoirs législatifs pourrait être utilisé comme une base pour faire pression auprès de l'UA. Le PPA devrait également envisager la mise en place d'élections directes au suffrage universel afin de renforcer sa légitimité, ce qui lui permettrait de réclamer plus de pouvoirs et un rôle plus important en matière de paix et de sécurité.

Lors de la première session de la troisième législature du Parlement panafricain, organisée le 8 octobre 2012 à Midrand, en Afrique du Sud, le PPA faisait encore face à des préoccupations concernant sa pertinence future. Le président du PPA, Bethel Amadi Nnaemeka, a invité à cette occasion le président de l'UA et président de la République du Bénin, le Dr Thomas Boni Yayi, à soutenir les efforts en cours pour que l'amendement au Protocole relatif au PPA, qui sera présenté lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement en janvier prochain, soit adopté dans sa totalité. «Nous appelons Votre Excellence à convaincre vos collègues chefs d'État et de gouvernement d'octroyer des fonctions législatives et de contrôle au Parlement panafricain en adoptant dans son intégralité le projet de Protocole amendé tel qu'approuvé par les ministres de la Justice et les procureurs généraux des États membres». Le projet de Protocole amendé devrait être discuté par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de l'UA de janvier 2013.

Dates importantes

16	novembre	Journée mondiale de la tolérance
20	novembre	Journée mondiale de l'enfance
20	novembre	Journée de l'industrialisation de l'Afrique
25	novembre	Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
1	décembre	Journée mondiale du SIDA

Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Programme d'élaboration de rapport sur le CPS, ISS, Addis Abéba

Dr Duke Kent-Brown
Mr Hallelujah Lulie

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Dakar

Dr Lori-Anne Théroux-Bénoni
Maurice Paulin Toupane
Ms Awa Faye Daou

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Pretoria

Dr David Zounmenou

Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP), Université de Montréal

Mr Etienne Tremblay-Champagne
Traduction: Mr Jean-Guilhem Barguès
Révision: Mr Damien Larramendy

Contact

Ambassadeur Olusegun Akinsanya
Directeur régional, bureau d'Addis Abéba
Programme de rapport du Conseil de Paix et de Sécurité
Institut d'Études de Sécurité
BP 2329
Addis Abéba, Éthiopie
Tél: +251-11-515 6320/24/67/98
Fax: +251-11-515 6449
Courriels: addisababa@issafrica.org
oakinsanya@issafrica.org
Site internet: www.issafrica.org

Remerciements

La recherche de terrain, conduite par nos chercheurs de Dakar pour l'analyse pays sur le Mali, a été financée par Hanns Seidel Stiftung, Ghana.

Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse
www.issafrica.org/subscribe.php

Pays	Élections	Date *
Sierra Leone	Présidentielles	17 novembre 2012
	Chambre des députés	17 novembre 2012
	Locales	17 novembre 2012
Burkina Faso	Assemblée Nationale	décembre 2012
Ghana	Présidentielles (1er tour)	7 décembre 2012
	Présidentielles (2nd tour)	28 décembre 2012
	Assemblée Nationale	28 décembre 2012

**french sentence in previous reports...*

Les bailleurs de fonds

Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation *Humanity United*, du gouvernement de Nouvelle-Zélande et de Hanns Seidel Stiftung. En outre, l'Institut d'Études de Sécurité reçoit un financement de base des gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Danemark.

En tant que principale institution de recherche sur la sécurité humaine, l'Institut d'Études de Sécurité œuvre pour une société pacifique et stable en Afrique au travers du développement durable, des droits de l'homme, de la primauté du droit, de la démocratie, de l'intégration des politiques d'égalité des genres et de la coopération sécuritaire.



Government Offices of Denmark



Remerciements

La version française du Rapport sur le CPS est produite et distribuée à grande échelle en Afrique francophone et au-delà avec l'appui du Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP) de l'Université de Montréal au Québec (Canada). Le rapport est librement accessible sur les sites Internet de l'ISS (www.issafrica.org) et du ROP (www.operationspaix.net), et il est également possible de le recevoir gratuitement en s'abonnant en ligne. L'analyse pays sur la Côte d'Ivoire a été réalisée par l'équipe de Dakar sur la base de recherche de terrain menée à Abidjan grâce à un financement de la Fondation Hanns Seidel-Ghana.

À propos de ce rapport

Ce rapport est une publication indépendante de l'ISS. Il est également disponible sur le site Web de l'ISS et peut être consulté en même temps que les rapports thématiques sur le travail du CPS au www.issafrica.org. Tous les documents mentionnés dans ce rapport peuvent aussi être consultés en anglais et en français sur le site Web de l'ISS ainsi que sur celui du ROP (www.operationspaix.net).

© 2012, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Ce rapport est aussi disponible en anglais.